

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Travail- Démocratique- Paix

---:---:---

DECRET N° 82/215 du 27 Février 1982
portant nomination de Monsieur
BALLEM BOGBO Justin, en qualité de
Directeur Commercial de la SIDETRA.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25/80 du 19 Novembre 1980 portant amendement
à l'article 47 de la Constitution;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général
des fonctionnaires;
Vu le décret n° 38/049 du 18 Janvier 1982 fixant les at-
tributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/544 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 25 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur BALLEM BOGBO, Ingénieur Agronome, est nommé
Directeur Commercial de la SIDETRA.

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
la SIDETRA qui en outre redevable envers le Trésor Public de la contri-
bution patronale pour la constitution de la pension de retraite.

Article 3. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.



.../...

Article 4.-Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par tout où besoin sera.

27 Février 1982

Fait à Brazzaville, le

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre des Eaux et Forêts



Henri DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



Bernard COBEO MATSIOLA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,



Itini-Ossetoumba LEMOUNDEOU.-

